



Escagnolles, le 4 Octobre 2014

RD 6085
06460 ESCRAGNOLLES

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L' A.S.E. EN DATE DU 04 OCTOBRE 2014

Chers Adhérents,

L'Assemblée Générale ordinaire a pu se tenir telle que prévue le 4 octobre 2014 en la salle polyvalente d'ESCRAGNOLLES.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

Pour le bureau : Johan ARNOULD, Président de l'A.S.E., absent excusé et représenté
Patrick CARLAVAN, Vice-Président de l'A.S.E.
Pierre FEKETE, Trésorier de l'A.S.E.
Karine CONDELLO, Secrétaire de l'A.S.E.

Pour les membres : Mesdames et Messieurs, ainsi que les enfants représentés par leurs parents ou représentants légaux :

ARCHAMBAULT Laura - ARNOULD Corentin – ARNOULD Théotime - BECCARELLI Annie
- CARLAVAN Mireille - CARLAVAN Léa – CARLAVAN Marie – CONDELLO Yonn –
CONDELLO Eynola – CONDELLO Kyonna – CONDELLO Mélyna – CONDELLO
Mika – FEKETE Elisabeth – FEKETE Thomas – FRANCHINI Tony- FRANCHINI Marius –
FRANCHINI Clémentine - GROGNARD Christophe – GROGNARD Frédéric – GROGNARD
Madeline - HUMBERT Christelle – HUMBERT Marine – HUMBERT Thibault –
ITALIANO Nicolas – ITALIANO Sylvie – ITALIANO Enzo - MARCHAND Eric – MARCHAND
Yolande – RAFFIN-CALLOT PIERRE – RAFFIN-CALLOT Sylvie – RAFFIN-CALLOT Robert -
RAFFIN-CALLOT Paul – SMANIA Stéphanie - STROKA Jacqueline - VIGO Cyril – VIOLA
Frédéric – VIOLA Alexandra – VIOLA Ugo – VIOLA Diégo – VIOLA Ludovic

Soit 44 membres présents ou représentés sur une totalité de 128 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.



Mairie d'Escagnolles : sont présents

M. Henri CHIRIS, Maire

M. Eric PERRIN, Adjoint aux Sports

L'ordre du jour est ainsi abordé à 18h15, le 4 OCTOBRE 2014.

- *Emargement de la liste des présents et vérification des mandats*

44 membres présents ou représentés permettent de délibérer valablement.

- *Désignation du Président de séance et du Secrétaire de séance*

Sylvie RAFFIN-CALLOT est volontaire pour être Présidente de la séance, Elisabeth FEKETE en sera la secrétaire.

- *Rapport moral présenté par la secrétaire en l'absence du Président,*

Nous tenons tout d'abord à remercier pour leur soutien :

- nos adhérents,
- les membres bénévoles qui œuvrent pour nous et avec nous, à chaque fois que nous les sollicitons,
- la municipalité d'Escagnolles,
- l'ensemble des commerçants et artisans de notre commune qui par leur aide qu'elle soit matérielle ou financière nous ont permis de développer plusieurs activités sportives
- le conseil général des Alpes-Maritimes

1. / BILAN DES ACTIVITES 2013-2014

Cette année les activités ont été nombreuses ; si les principales disciplines sont la gym, la danse et le tennis de table, nous avons organisé des rencontres de football et le tournoi de tennis.

La danse : un grand merci à Lynda MEDHOURI qui n'a pas ménagé sa peine pour organiser un spectacle, à la fin mai, et qui a remporté un franc succès.

Ceci n'a été possible que grâce aux nombreux bénévoles qui nous ont aidés à assembler l'estrade, à monter les chapiteaux, à faire la régie, régler la circulation ou bien à tenir la buvette.



La gym Pilate avec Laurent MOREAU : il continue avec sa patience sa gentillesse et son professionnalisme, reconnus par tous.

Merci à Gérald BLAS qui a rejoint les bénévoles de l'ASE et qui a organisé un match de foot à la satisfaction et pour le plaisir des joueurs.

Le Tennis : tournoi en simple et en double par poules où tout le monde se rencontre et permet ainsi à des moins expérimentés de progresser.

Merci à Patrick CARLAVAN qui a nettoyé entièrement le terrain et qui également a confectionné et mis en place des bancs tout neufs sur le terrain.

Le tennis de table : Cyril VIGO, blessé, n'a pu assurer comme auparavant les entraînements. Il a été suppléé par Cédric ROULEAU.

Les résultats sont très encourageants :

Championnat départemental par équipes : l'équipe 1 accède en division 3 dès la fin de la phase 1 ; l'équipe 2 se maintient en division 4.

En individuel nous avons engagé 16 joueurs dans les différentes rencontres :

Benjamins : Diego BASSI, Léo, Grégory et Tristan

Minimes : Christophe, Diego VIOLA, Enzo, Myka, Théotime et Yanis

Cadets : Corentin , Marius, et Ugo

Juniors : Anthony

Seniors : Cyril et Damien

Stages de perfectionnement : ils ont été organisés en novembre 2013 et février 2014 pendant les vacances scolaires.

Tournois : à chaque veille de vacances de Toussaint, Noël et Carnaval.

Le point d'orgue était bien sûr le 7^{ème} tournoi de la Saint Pons d'un haut niveau sportif, dans une ambiance conviviale et familiale se terminant - comme toujours - par un repas.

Nous avons participé au Tournoi de Saint-Tropez de niveau international avec 10 joueurs dont 9 sont sortis des poules. Il faudra encore progresser pour arriver à un niveau supérieur.

Pour la Fête aux Anes, se déroulant, exceptionnellement, sous la pluie, nous avons installé deux tables de ping-pong et de nombreux visiteurs se sont arrêtés pour « taper la balle » avec les joueurs de l'association présents tout au long de la journée.



Les membres du bureau demandent à l'assemblée si des questions ou des remarques sont appelées suite à la lecture du Rapport Moral. Aucune question ou remarque n'étant posée, le Trésorier demande l'approbation dudit rapport. Aucune abstention, aucune voix contre, le Rapport Moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- *Rapport financier présenté par le Trésorier*

Le rapport financier est présenté par Pierre FEKETE, Trésorier de l'A.S.E.

Les commentaires sont les suivants :

On avait démarré notre exercice avec un excédent d'exploitation de 2046.87 €.

Au 31.08.2014, à la fin de l'exercice, la situation est la suivante :

➤ Compte courant :	2138.25 €
➤ Livret A :	904.24 €
➤ Caisse :	458.60 €

Soit une trésorerie positive de 3501.09 €

- Le poste dépenses le plus important lors de cet exercice est constitué par les déplacements entraîneurs qui viennent de Grasse une fois par semaine pour dispenser leurs cours soit 33% du total dépenses; sont inclus également les frais de déplacement pour les différents stages organisés lors des vacances scolaires.
- Poste achat matériel de sport, représentant 23% des frais cette année, ce qui a été possible grâce à la subvention du C.N.D.S. que nous avons obtenue pour la première fois, lors de cet exercice.
- Les cotisations FFTT comprenant licences et participation aux tournois et affiliation sont à hauteur de 16% des dépenses totales.
- Poste frais de réception représente 10% des dépenses : il comprend les apéritifs (non alcoolisés) servis aux équipes invitées dans le cadre du championnat départemental ; également les pique-niques fournis aux enfants lors de leurs compétitions à l'extérieur ainsi que la collation offerte de temps en temps aux jeunes lors de l'entraînement du samedi matin.
- Déplacements compétitions, poste représentant 9% du budget dépenses : comprend les frais de gazole, autoroute ainsi que les collations et piques niques réservés aux joueurs.
- Défraiement et déplacement pour la professeure de danse qui venait de Nice bénévolement chaque vendredi soir pour dispenser ses cours soit 5% du budget dépenses.
- Les fournitures administratives sont très peu représentatives grâce à certains membres de l'association qui impriment à leurs frais nos affiches et font nos photocopies. Restent à charge l'encre pour l'imprimante et quelques ramettes de papier, le matériel informatique étant prêté gracieusement par le Trésorier.
- L'achat d'une armoire de rangement représente 1% des dépenses.



- La prime d'assurance représente 3% du budget dépenses.

Les recettes quant à elles, s'équilibrent ainsi :

- 38% de celles-ci sont affectées aux cotisations.
- 17% représente la part de la subvention Conseil Général
- 16% est la part de subvention Municipale
- 10% est réalisé par la recette BUVETTES lors de nos diverses manifestations,
- 9% sont affectés par la subvention du député GINESY
- 6% sont affectés par la subvention du C.N.D.S.
- 3% sont affectés par les produits divers
- 1% sont affectés par les dons divers

Il est à noter qu'à la clôture des comptes, la subvention municipale ne nous était pas parvenue mais qu'elle nous a été versée peu après, c'est pour cela qu'elle figure dans les recettes.

A l'issue de ce rapport financier et des commentaires qui l'accompagnent, le Trésorier demande aux membres présents si des questions ou remarques sont à faire sur ce rapport ; Aucune remarque ou question n'est formulée par les membres présents.

- *Approbation des comptes de l'exercice et quitus donné au bureau pour la gestion de l'association*

Le bureau demande à l'assemblée, suite à cet exposé, le quitus pour la gestion de l'A.S.E. sur l'exercice qui vient de s'écouler.

Le quitus est donné à l'unanimité des présents et représentés.

- *Résolutions – orientations à venir*

Les activités suivantes continuent :

- Gymnastique pilate avec Laurent MOREAU, chaque jeudi de 20 à 21h à la salle St Pons
- La danse – Modern Jazz et Hip Hop – avec un nouveau professeur Emilie NAVE, chaque jeudi de 17 à 20h salle St Pons
- Le foot – un match est organisé par Gérald BLAS le 12 octobre prochain avec barbecue à la clé,
- Le tennis de table, salle polyvalente ; mardi de 18h à 20h, mercredi après midi réservé au groupe « Elite » de 16h à 18h, le vendredi de 19h à 21h avec Cédric Rouleau et le samedi matin de 9h30 à 12h00 ; participation au critérium PACA avec de nombreuses rencontres aussi bien à domicile qu'à l'extérieur – nous



communiquerons dès que possible sur le calendrier des rencontres (FFTT). Le Tournoi de St Pons sera également reconduit.

- Le tournoi de tennis sera reconduit le dernier week-end d'août 2015. Nous rappelons que le terrain est disponible pour les membres de l'ASE tout au long de l'année ; il suffit pour cela de récupérer la clé à l'Épicerie PROXI.
- Désignation des membres d'honneur :

Sur proposition du bureau et avec l'accord des membres présents et représentés, les personnes suivantes sont désignées membres d'honneur :

- Henri CHIRIS, Maire d'Escagnolles
- Yolande MARCHAND – sans elle et son époux, aucun pique-nique digne de ce nom et dont la façon est offerte à l'A.S.E. ; nous les remercions pour leur soutien actif à notre association – toujours dévoués et prêts à nous rendre de multiples services, comme l'affichage, la collecte des adhésions, la tenue des clés, le tout avec beaucoup de rigueur et de gentillesse.
- Jean-Marc DELIA – notre Conseiller Général qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour nous aider à promouvoir notre association, qu'il s'agisse de son appui pour l'obtention des subventions ou bien encore pour nous obtenir des places à titre gracieux, aux diverses manifestations sportives se déroulant dans notre département.
- Montant des cotisations pour la saison 2014-2015

Le montant des cotisations appelle un débat parmi les présents.

Il est finalement retenu et entériné, comme décidé l'an passé, le maintien du montant actuel, **soit 12.00 € par adulte de plus de 16 ans et de 7.00 € par enfant** et par contre, une participation au prix de la licence fixée à 20 € pour les benjamins, 25 € pour les minimes et cadets, 40 € pour les juniors et 45 € pour les seniors sera demandée. Ces dernières mesures ont été décidées en réunion du bureau le 5 septembre dernier et sont adoptées à la majorité des présents et représentés. Les piques niques lors des déplacements seront toujours fournis mais une participation forfaitaire de 5€ par personne sera demandée.

Comme l'ont expliqué les membres du bureau, ce n'est pas pour engranger de l'argent en plus, mais pour se retrouver moins dépourvus dans le cas où des subventions ne seraient pas reconduites



- *Questions diverses*

- Danse

Sylvie ITALIANO demande quelle est la participation par personne pour les cours de danse. Karine CONDELLO indique qu'elle est de 30€ par personne et par mois et qu'il y a trois heures de cours par semaine, chaque jeudi, auxquels pour ce prix on peut participer. Elle ajoute que pour le moment seules 15 élèves ont été recensées et que pour que ce prix de 30 € soit maintenu il faudrait atteindre au minimum 18 élèves. Il a été décidé d'attendre la fin du mois d'octobre pour savoir si nous aurons ce nombre minimum car l'ASE finance pour le moment le complément mais ne pourra maintenir ce financement tout au long de l'année. Quatre ou cinq spectacles de fin d'année sont prévus, dont un au Théâtre de Grasse. Si, malheureusement le nombre de danseurs n'était pas atteint, les cours de danse pourraient s'arrêter fin octobre.

- Randonnée pédestre

Yolande MARCHAND demande s'il serait possible d'ouvrir au sein de l'ASE, une section « RANDONNEE PEDESTRE » ; cela ne ferait aucune ombre à l'association du FIGON qui organise des sorties de cette nature mais à thème (découverte de sites ou de flore particulière). Ces randonnées auraient une vocation purement sportive, en hiver par exemple, ces sorties peuvent être aussi balade en raquettes ou ski de fonds. Elles pourraient avoir lieu les après midi.

L'ASE indique qu'elle n'y voit aucun inconvénient, moyennant d'une part, de faire une extension de garantie auprès de l'assureur, d'autre part, de mettre en place un calendrier des randonnées précis ; il faut également un ou plusieurs animateurs de cette randonnée qui en prennent la responsabilité. Il pourrait également être établi « une charte du randonneur » comprenant les principes de bonne tenue, pique nique, équipement adéquat, etc... en outre, un certificat médical sera demandé à chaque adhérent « randonneur ».

Yolande MARCHAND interroge M. CHIRIS sur la possibilité de faire des randonnées en période de chasse. Le Maire indique qu'il n'y voit aucun inconvénient si les randonneurs restent sur des chemins balisés.

L'ASE préconise de prendre contact avec la Société de Chasse d'Escagnolles pour avoir plus d'informations.

Il est décidé, avant toute chose, de faire une campagne de publicité par affichage et courriel afin de savoir combien de personnes seraient intéressées par cette nouvelle activité.

- Occupation de la salle polyvalente

Le Maire indique que cette salle est occupée souvent par l'ASE mais qu'elle n'est pas aux normes pour accueillir du public quel qu'il soit, pas plus que le terrain de football qui n'est « qu'un terrain vague » et cette salle que l'ASE dénomme salle polyvalente n'est qu'un « garage » où seuls les travaux de mécanique sont tolérés. Le chauffage est un chauffage dit « de garage » et personne ne devrait utiliser cette salle à d'autres fins. Les poteaux IPN ne sont pas protégés, les extincteurs n'y sont pas. Que se passerait-il en cas d'accident grave survenant dans cette salle ? Le Maire précise qu'il voulait « officialiser » l'occupation de la salle par l'ASE de manière à ce qu'en cas d'accident, la municipalité soit tout à fait dédouanée de quelque responsabilité que ce soit.



Sylvie ITALIANO renchérit là-dessus en indiquant que lorsque tout va bien et que les accidents sont mineurs, tout s'arrange vite et bien mais si un enfant venait à se blesser gravement, les choses ne seraient pas aussi simples et les responsabilités activement recherchées.

M. CHIRIS indique que cette salle sera mise aux normes comme il s'y était engagé dans son programme électoral mais que cela ne sera pas fait très rapidement car il lui faut réunir les fonds qui lui permettront d'opérer cette rénovation de manière pérenne et adaptable à plusieurs activités comme le théâtre, les banquets de fête patronale et aussi le sport.

Il précise que dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, une salle de sports sera construite au village de VALDEROURE, hameau de La Ferrière et assure que cette salle sera à disposition de toutes les communes appartenant à la Communauté d'Agglo. Cette communauté possède son propre service des sports et elle peut aider à l'organisation de diverses manifestations sportives.

Le trésorier de l'ASE pense solliciter la communauté d'agglomération pour obtenir des aides car nous sommes en ZRR (zone de revitalisation rurale).

A propos de la construction de la salle à Valderoure, Patrick CARLAVAN a précisé que tous les villages du haut-pays réclament depuis des décennies une piscine, ce qui n'est pas toujours pris en compte. Le Maire indique que la raison en est simple : toutes les piscines sont déficitaires ;

Plus aucune question ou remarque n'étant formulée, Pierre FEKETE clôture la séance à 19h15 en remerciant l'assemblée présente et l'invitant à venir prendre le verre sportif.

PS : lors de l'assemblée générale, il a été omis d'annoncer la démission, pour raisons personnelles, de Stéphanie CAMINITA, Vice-Présidente de l'A.S.E.
L'ensemble du bureau vous prie de bien vouloir accepter ses excuses pour cette omission.

Fait à Escagnolles en triple exemplaire, le 5 octobre 2014

La Secrétaire de Séance,

Elisabeth FEKETE

La Présidente de Séance,

Sylvie RAFFIN-CALLOT

Le Président,

Johann ARNOULD

Le Vice-président,

Patrick CARLAVAN

Le Trésorier,

Pierre FEKETE

La Secrétaire

Karine CONDELLO

En pj le rapport financier.